



Service collecte des ordures ménagères et déchèterie

Rapport sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets 2020

Communauté de Communes Mirecourt Dompaire
Siège social: 32 Rue du Général Leclerc - BP 161- 88503 MIRECOURT Cedex
03 29 37 88 01 www.ccmirecourtdompaire.fr
SIRET n° 200068369 00012 – NAF n° 8411Z

LES ORDURES MÉNAGÈRES



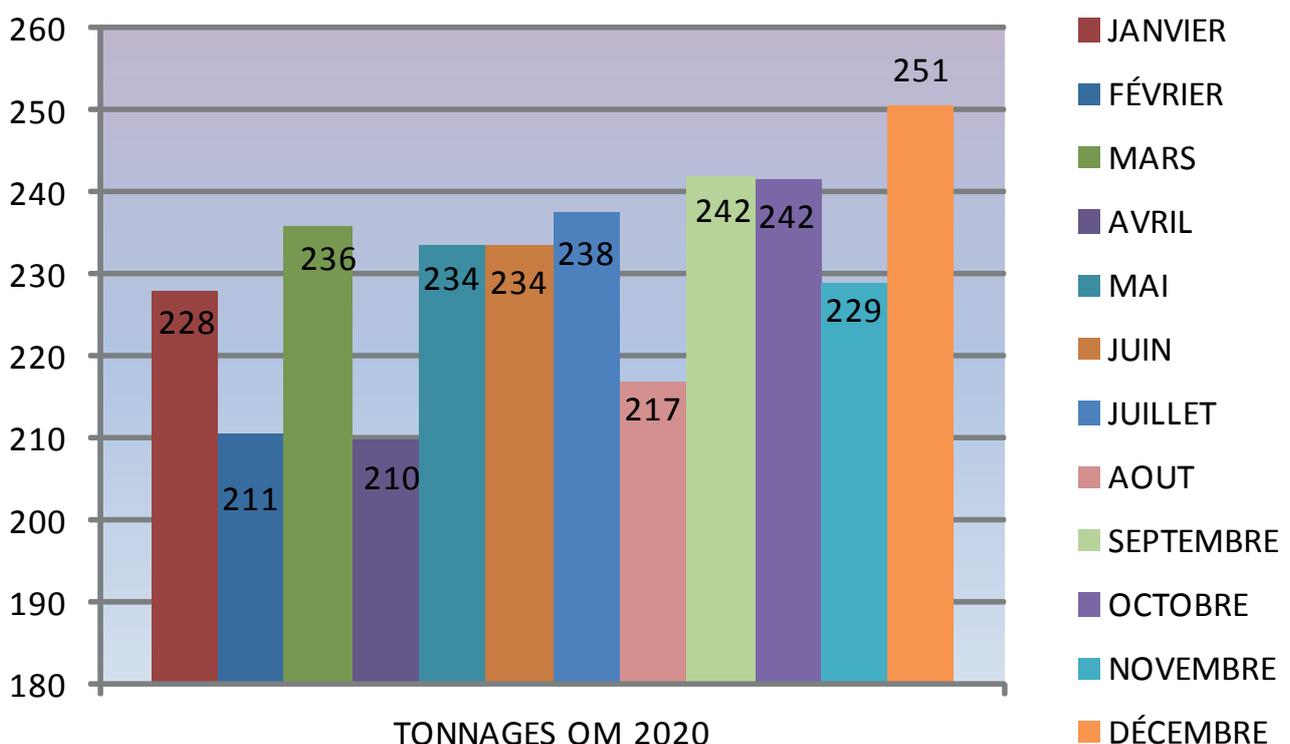
1. LES INDICATEURS TECHNIQUES

Principe de collecte des ordures ménagères et territoire couvert par le service

- Pour 44 communes (ex Communauté de Communes du Pays de Mirecourt, Communes issues de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle et Rancourt), la collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par une équipe de trois personnes (un chauffeur et deux agents de collecte) avec un camion d'une capacité de 20 m³. Les ordures ménagères sont menées au quai de transit à Domvallier où elles sont compactées dans une benne qui est ensuite acheminée au centre d'incinération SOVVAD à Rambervillers par l'entreprise SUEZ (marché EVODIA).
- La compétence collecte a été déléguée au SICOTRAL pour les 32 communes issues de la CC du secteur de Dompierre.
- La CCMD adhère à EVODIA (Etablissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action) pour la gestion des déchets ménagers ou assimilés, qui a pour objectif de répondre dans les meilleures conditions au traitement des ordures ménagères sur l'ensemble du département des Vosges.

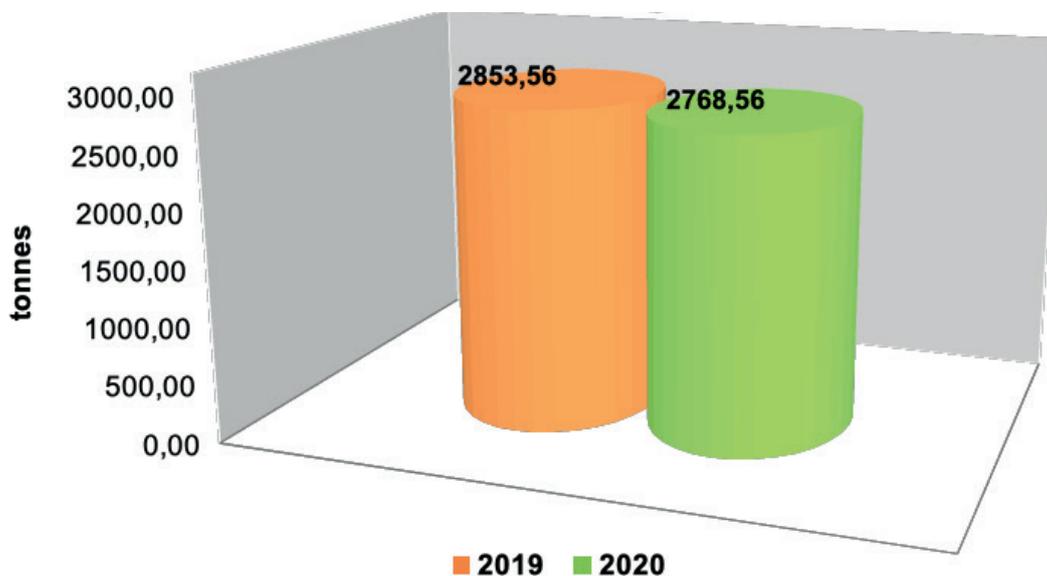
1.2 LES TONNAGES

Tonnages des ordures ménagères collectées par mois en 2020

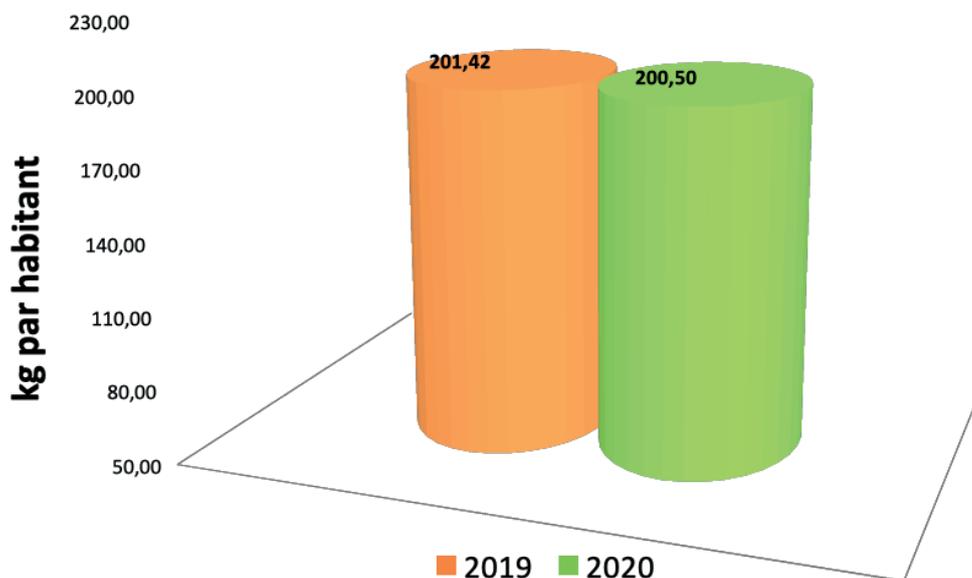


2768 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2020.

Évolution des tonnages entre 2019 et 2020



Évolution du poids des ordures ménagères par habitant entre 2019 et 2020



- Avec 85 tonnes d'ordures ménagères en moins, le poids par habitant baisse de près d'1kg en 2020. Entre 2017 et 2020, c'est une baisse de plus de 14 kg par habitant qui est constatée.

→ A NOTER :

Depuis 2017, une collecte séparée de biodéchets a lieu pour la cantine du Lycée Jean-Baptiste Guillaume de Mirecourt. Ceux-ci sont apportés dans une unité de méthanisation à Mirecourt. En 2020, cette collecte a permis d'éviter l'incinération de plus de **34 tonnes** de ces déchets.

LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE



2.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. Principe de collecte du verre

La communauté de Communes est dotée de **89 conteneurs à verre** au 31 décembre 2020. Le parc est renouvelé à raison de 5 conteneurs par an.

La société **MINERIS** assure la collecte du verre selon un calendrier annuel remis à chaque collectivité, pour l'ensemble du département des Vosges. Le marché départemental est passé puis géré par **EVODIA**.

2. Principe de la collecte des recyclables et territoire couvert par le service

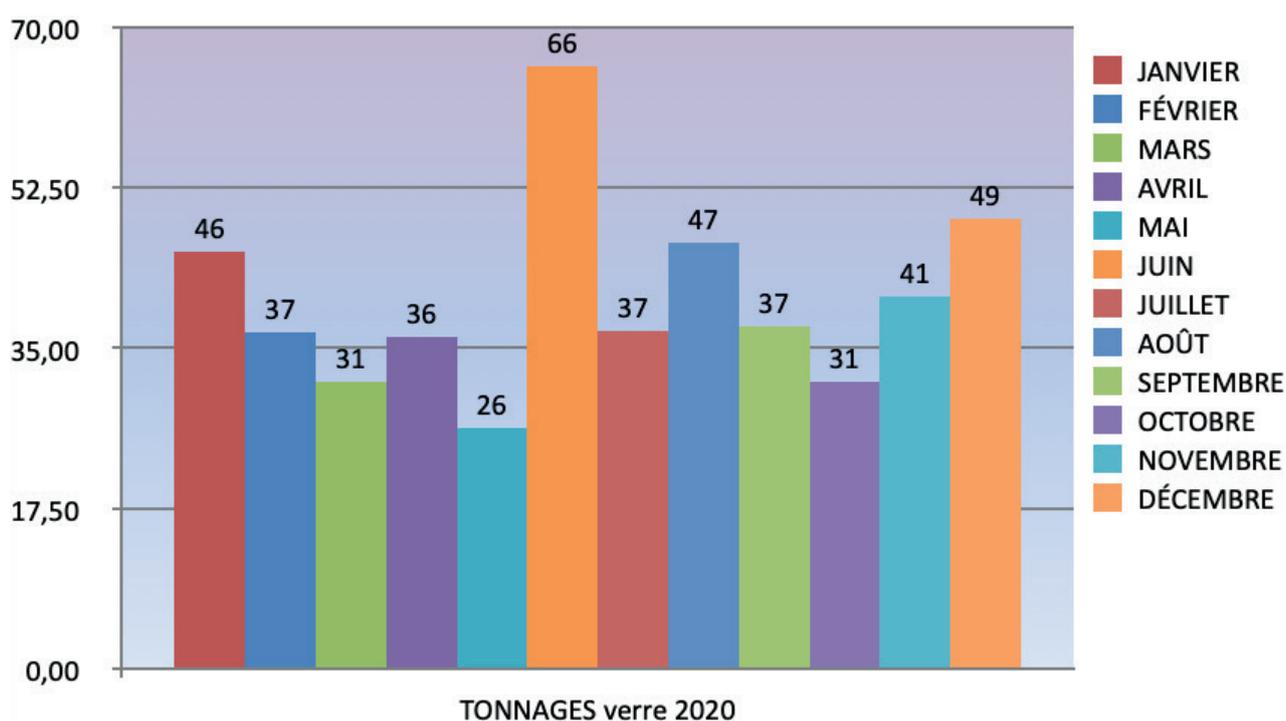
Pour 44 communes (ex Communauté de Communes du Pays de Mirecourt, Communes issues de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle et Rancourt), la collecte des recyclables en sacs jaunes a été effectuée en régie par une équipe de trois personnes (un chauffeur et deux agents de collecte) avec un camion d'une capacité de 16 ou 20 m³. Jusqu'en septembre 2019, les bennes de sacs jaunes ont été acheminées au centre de tri de Razimont (SUEZ). Depuis cette date les recyclables sont apportés au centre de tri de Chavelot (CITRAVAL).

Le marché de transport est géré par **EVODIA**.

- La compétence collecte a été déléguée au SICOTRAL pour les 32 communes issues de la CC du secteur de Dompierre.

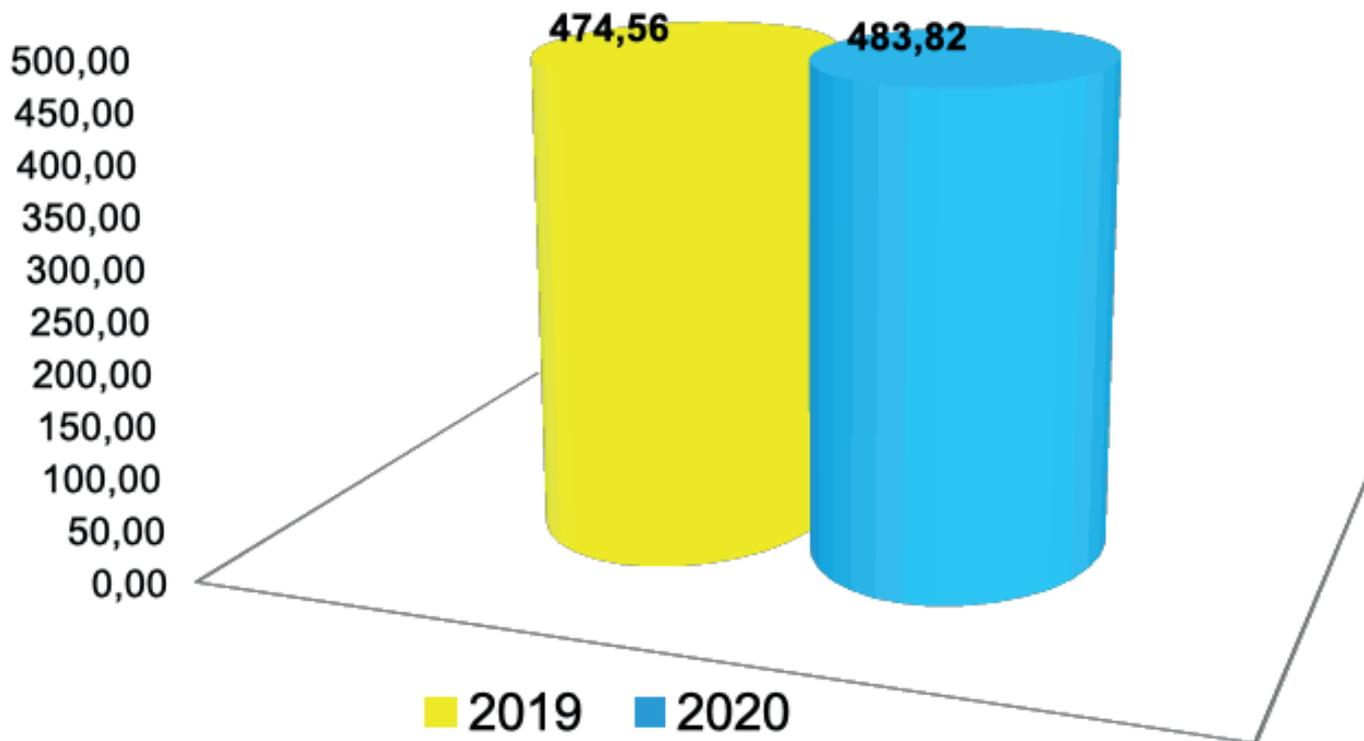
2.2 LES TONNAGES

Tonnages de verre collectés par mois en 2020

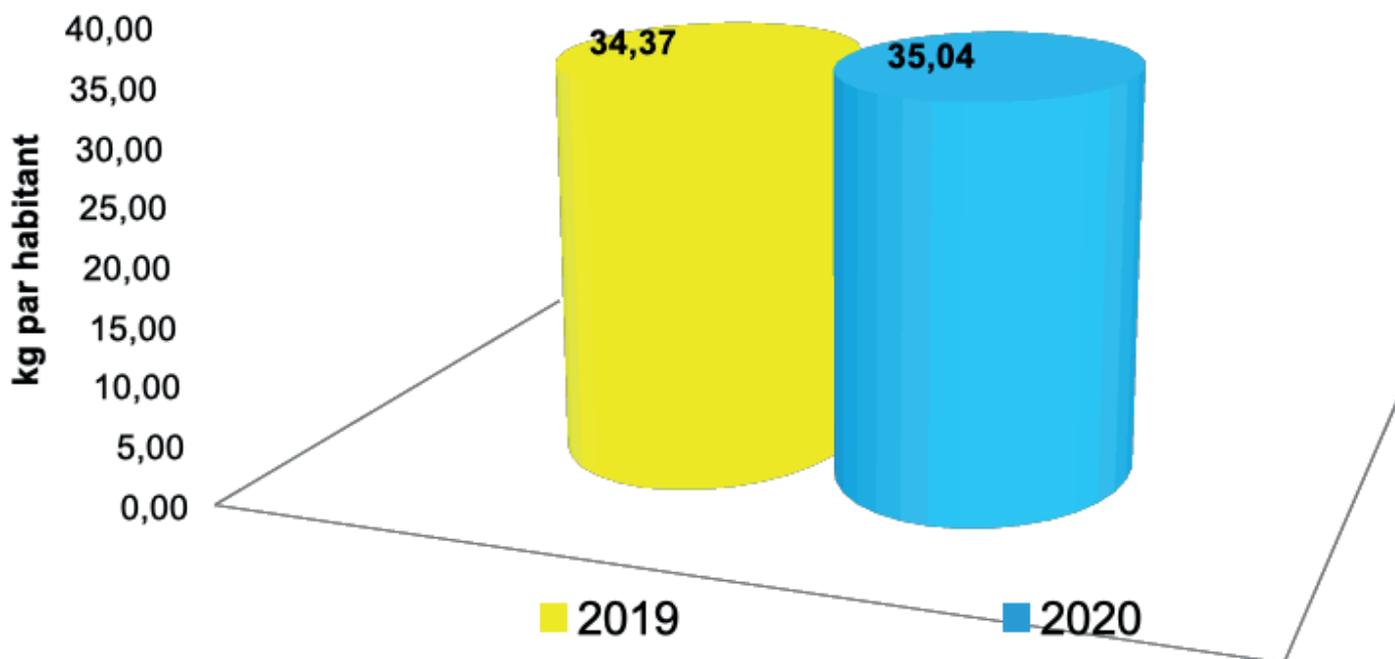


508.63 t de verre ont été collectées en 2020

Évolution des tonnages de verre entre 2019 et 2020

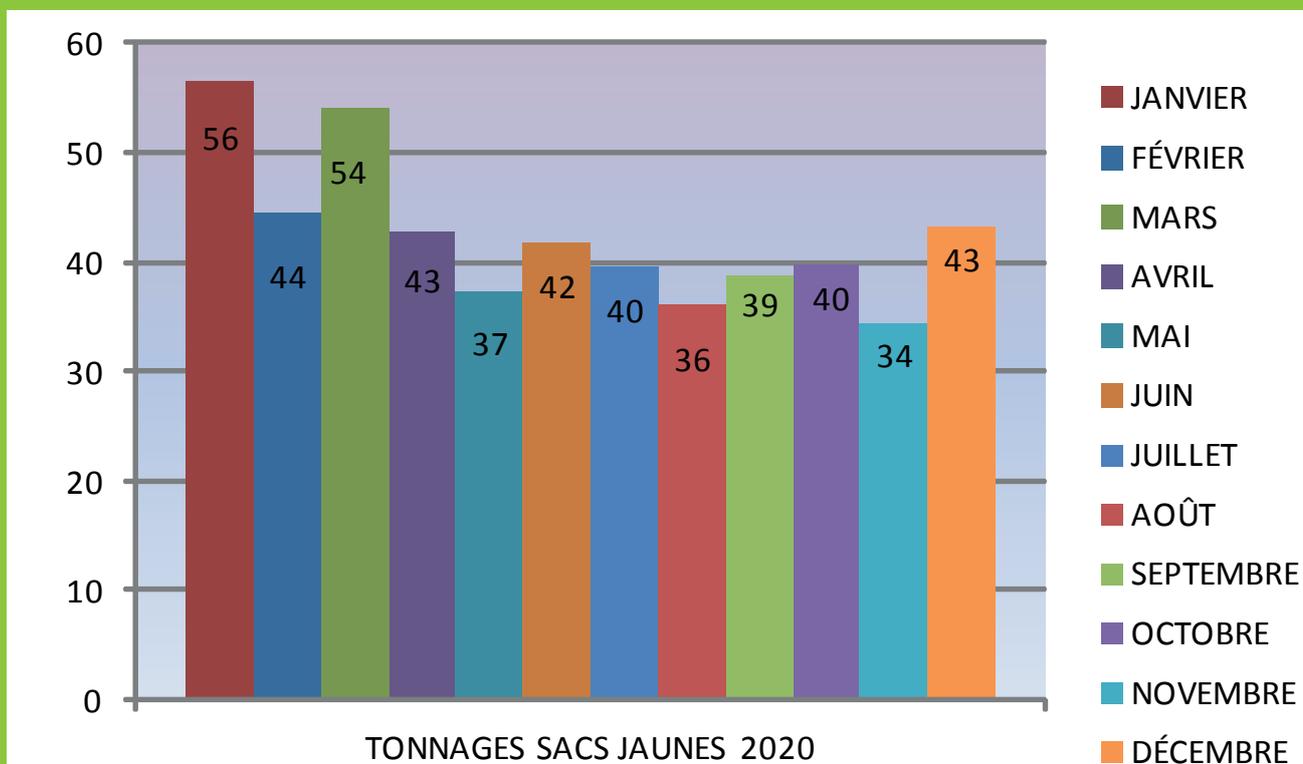


Évolution du poids du verre par habitant de 2019 et 2020

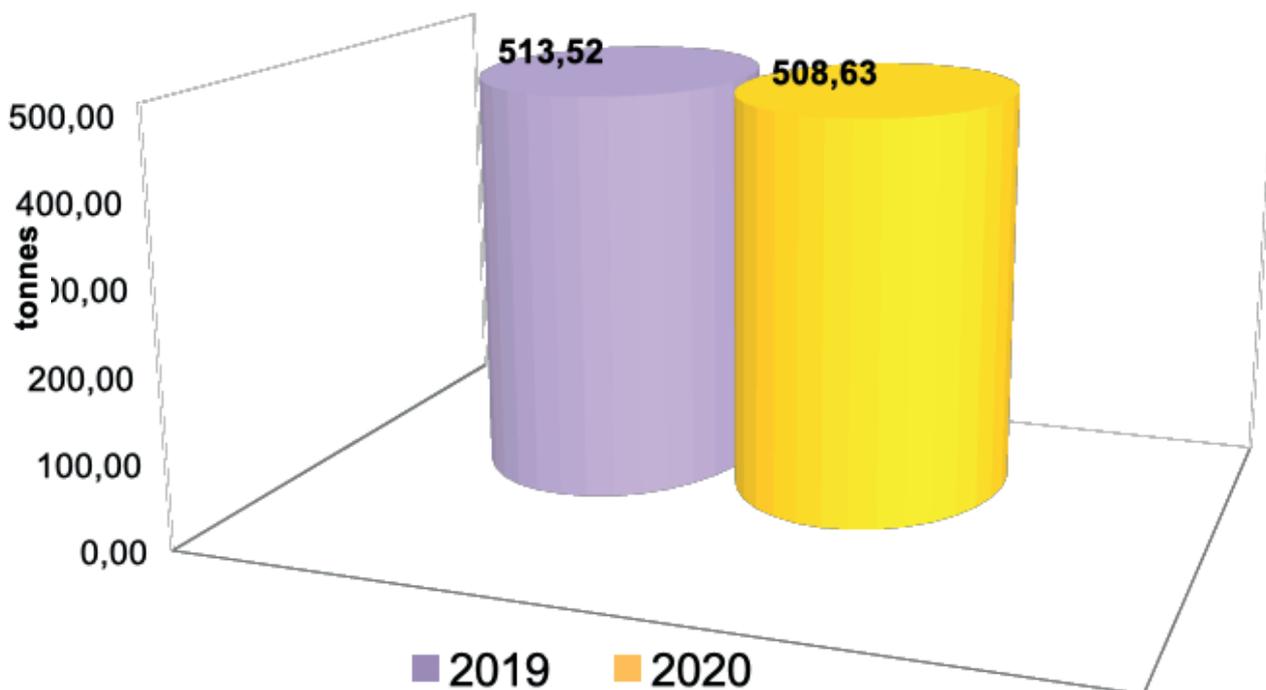


- Le tonnage de verre collecté a augmenté de 9,26 tonnes entre 2019 et 2020 soit 670g de plus par habitants.

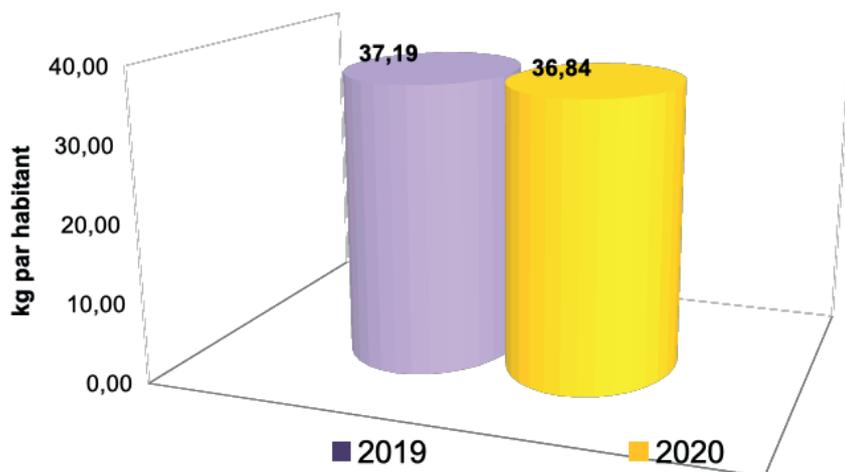
Tonnages des sacs jaunes collectés par mois en 2020



Évolution du poids des emballages et papiers recyclables entre 2019 et 2020

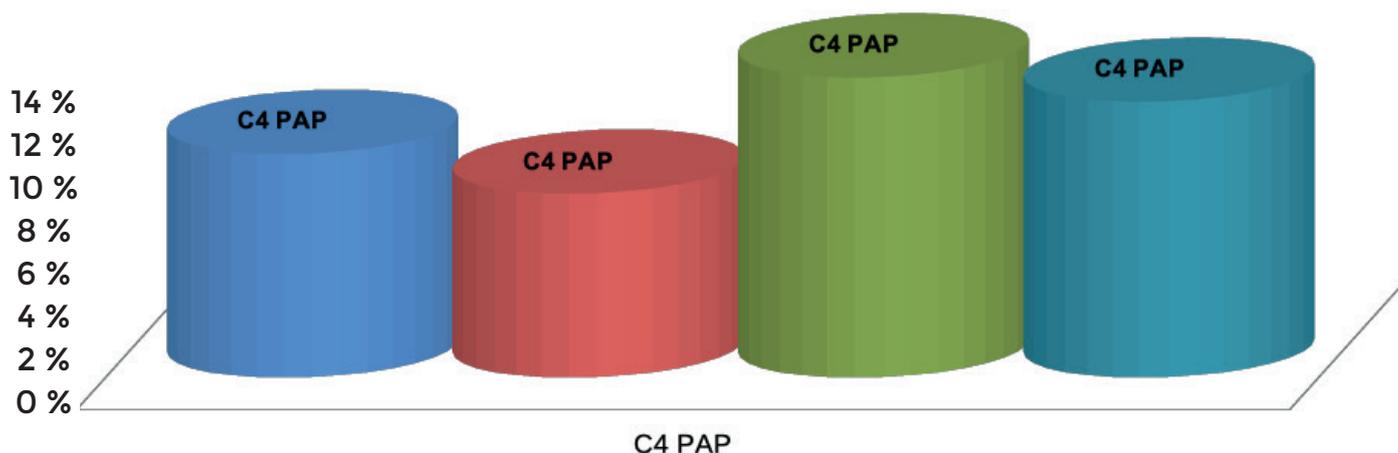


Évolution du poids des emballages et papiers recyclables par habitant entre 2019 et 2020



- Le poids des recyclables secs hors verre est en baisse de 0.350kg par habitant. Comme le poids des ordures ménagères a lui aussi diminué, on peut expliquer cette baisse par une consommation plus responsable de la part des usagers (consommation de produits en vrac ou moins emballés, utilisation de « stop pub »...).

Caractérisations des sacs jaunes en 2020 (en %)



Les caractérisations trimestrielles (C1, C2, C3 et C4) ont été réalisées par un bureau d'études indépendant, avec un échantillon minimum de 35kg de sacs jaunes au centre de tri de Chavelot.

Les erreurs de tri les plus courantes concernent essentiellement le plastique, dont seuls les bouteilles et flacons sont recyclables au 31 décembre 2020, et également le papier déchiqueté ou froissé en boule.

Le refus doit rester inférieur à un certain taux pour conserver l'intégralité du versement des aides d'Eco-Emballage. Il est calculé sur les 18 dernières caractérisations.

	Taux de refus maximum	Taux moyen réel CCMD
PAP	12%	7.42 %

LA DÉCHÈTERIE



3.1 LA DÉCHÈTERIE

3.1.1 Situation et horaires d'ouverture

 La déchèterie est située au 285, Avenue Henri Parisot à Mirecourt.

Horaires d'ouverture

ÉTÉ

(du 01/04 au 31/10)

LUNDI

10^H00-11^H45

13^H30-17^H45

MARDI, JEUDI ET VENDREDI

13^H30-17^H45

MERCREDI ET SAMEDI

8^H30-11^H45

13^H30-17^H45

HIVER

(du 01/11 au 31/03)

LUNDI, MARDI, JEUDI

ET VENDREDI

13^H30-16^H45

MERCREDI ET SAMEDI

9^H00-11^H45

13^H30-16^H45

En 2013, à la suite de l'inspection de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), les premières mises aux normes ont été réalisées sur la déchèterie et se sont poursuivies jusqu'en 2017 :

- Des **gardes-corps** ont été placés devant les bennes.
- Un **panneau affichant les déchets acceptés** a été mis en place.
- Un **extracteur d'air** a été posé dans le local de stockage des déchets dangereux.
- Des **tapis obturateurs** destinés à contenir les eaux d'incendie ont été achetés.
- Une **barrière automatique** a été installée, permettant de réguler le flux des véhicules entrant sur le quai.
- L'**étude d'impact acoustique** a été effectuée.
- L'**attribution d'une carte de déchèterie** permettant le contrôle des accès a été mise en place.
- L'**analyse des eaux résiduaires**, à la sortie du séparateur d'hydrocarbures du site, a été réalisée.
- Une **plateforme de stockage des bennes de déchèterie** a été créée.
- Un **aménagement dans le local à produits dangereux** a permis sa mise en conformité avec les normes « incendie ».

3.1.2 Personnel

Un agent est présent sur la déchèterie pendant les heures d'ouverture au public, le second agent se charge de la remise en condition de la déchèterie (nettoyage, tri des DDS, compactage des cartons, nettoyage des abords des points d'apport volontaire).

La prestation de collecte des cartons des commerçants, entreprises, administrations en porte à porte est effectuée par La Bouée (association de réinsertion avec laquelle la CCMD a signé une convention) le mardi toute la journée et le vendredi matin.

3.1.3 Capacité

La déchèterie de MIRECOURT a été conçue pour 10 300 habitants, prenant toutefois en compte une éventuelle étendue de la zone d'attractivité à des communes limitrophes. Cette capacité peut être optimisée par une gestion plus rigoureuse des flux de matériaux. Les habitants de certaines communes ont accès aux déchèteries de Charmes, Châtenois et Rainville.

3.1.4 Descriptif

La déchèterie accueille, dans des bennes :

- **Les encombrants incinérables :** tous les déchets non collectés avec les ordures ménagères pour des raisons de traitement (polystyrène, plastiques divers...)
- **Les déchets métalliques :** les chutes provenant de l'artisanat de transformation et les objets en ferraille hors d'usage (vélos, casseroles, étagères en métal...)
- **Les déchets verts :** il s'agit des tontes de pelouses, des feuilles mortes, des résidus d'élagage, des déchets de jardin des particuliers.
- **Le bois :** ce sont les bois non souillés comprenant les emballages (palettes, cagettes...) et les bois souillés ou traités (bois de démolition).
- **Les gravats :** il s'agit des tuiles, des pierres, de la terre, des agglomérés, du concassé...
- **Le plâtre :** il s'agit des plâtres standard et traités, des plaques dites « complexes » (partiellement recouvertes de fibre de verre, de polystyrène...), ou des déchets de plâtre sur des supports de démolition (lattes de bois ou briques fortement contaminées).
- **Le mobilier :** ce sont les meubles, la literie et les déchets d'ameublement.
- **Les huisseries :** on y trouve les fenêtres et leurs encadrements, les volets et les portes en aluminium, PVC et bois.

➔ **A NOTER :** ces trois dernières filières ont été mises en place entre décembre 2013 et mars 2014, dans le but de supprimer la benne à déchets enfouissables.

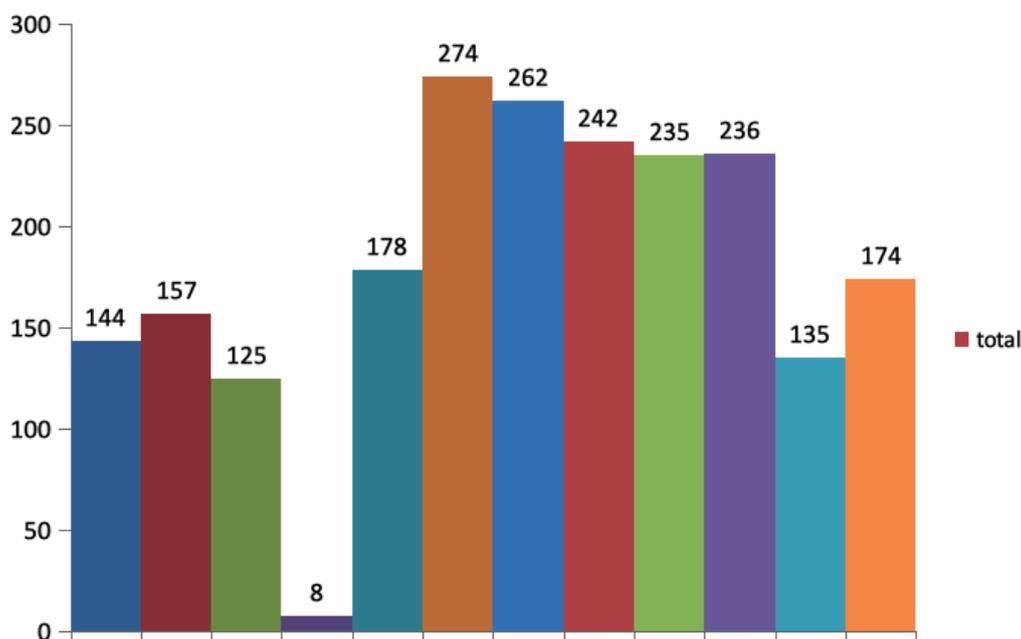
Dans des collecteurs spécifiques :

- **L'huile de vidange :** depuis 1979, la collecte et le traitement des huiles usagées sont réglementés.
- **Les huiles alimentaires.**
- **Les piles et les petites batteries sans plomb ni acide.**
- **Les textiles.**
- **Les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) :** le petit électroménager, les écrans, les déchets informatiques stockés dans des boîtes métalliques; les gros électroménagers sont posés au sol. La collecte est effectuée par un prestataire commissionné par EVODIA.
- **Les déchets diffus spécifiques (DDS) :** il s'agit des solvants, peintures, acides, bases et produits phytosanitaires.
- **Les cartons :** ils sont acceptés s'ils ne sont pas souillés et s'ils sont vidés, les cartons sales étant inexploitablement et occasionnant plus de frais lors de leur élimination.
- **Les néons et ampoules**
- **Les cartouches d'imprimante**
- **Les radiographies**
- **Les pneumatiques :** en 2020, 2 journées de collecte des pneus (VL, motos et mobylettes) propres et sans jantes ont été organisées (juin et novembre).



3.2 EXPLOITATION

Tonnages des bennes de déchets enlevées par mois en 2020

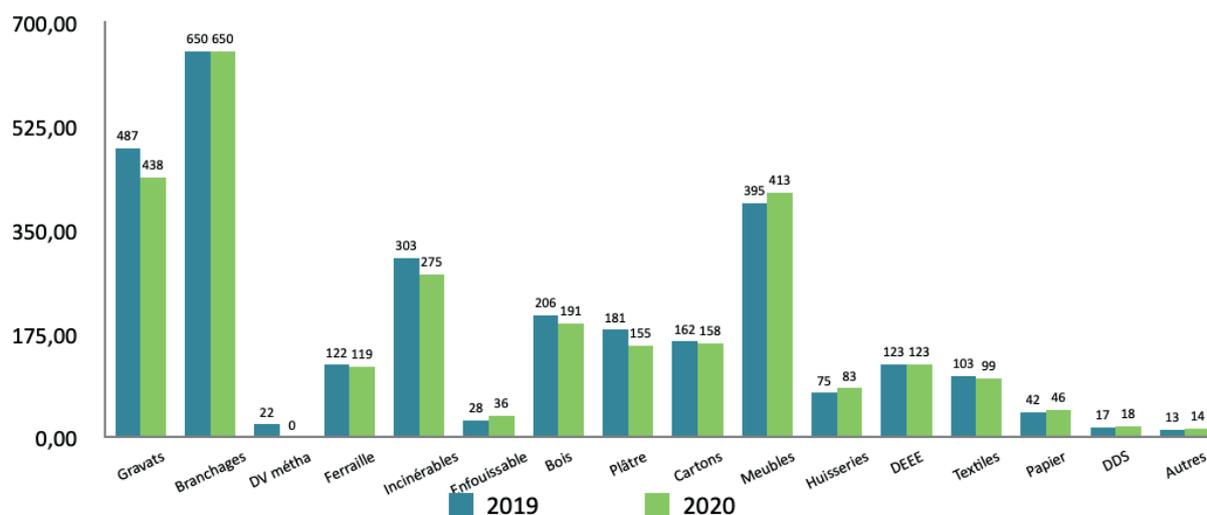


2820 tonnes de déchets ont été apportées en 2020 en déchèterie.

Les tonnages de déchets apportés fluctuent en fonction des saisons.

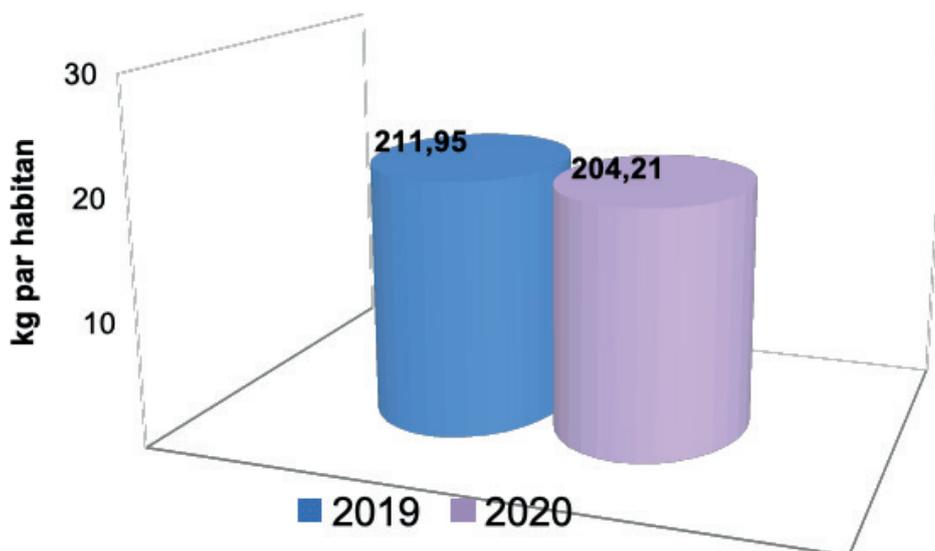
Particularité en 2020 : en raison de la crise sanitaire, la déchèterie a fermé ses portes du 15 mars au 10 mai. Toutefois, pendant cette période, des demi-journées d'ouverture exceptionnelle ont été proposées aux usagers pour le dépôt de leurs déchets verts uniquement.

Évolution des tonnages entre 2019 et 2020 et par types de déchets



- La benne papier a été installée durablement à la déchèterie, pour répondre au besoin des usagers.
- Les arrêts techniques de l'usine d'incinération FENIIX obligent à détourner une partie des déchets incinérables vers le centre d'enfouissement de Villoncourt...

Évolution du poids des déchets de déchèterie par habitant, entre 2019 et 2020



- Entre 2019 et 2020, les apports de déchets en déchèterie par habitant ont diminué de 8kg.

Transports et traitements

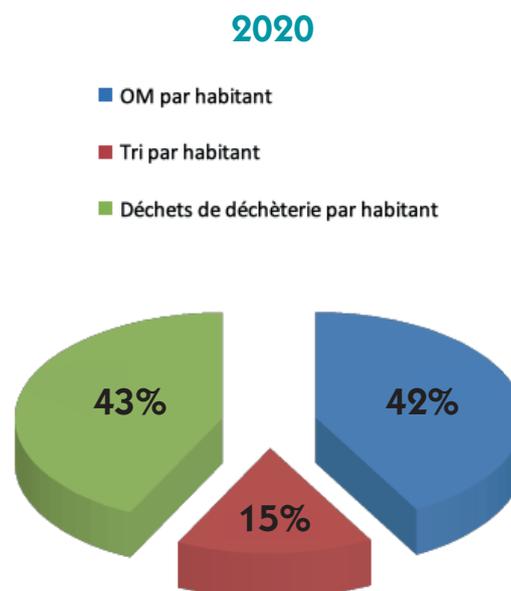
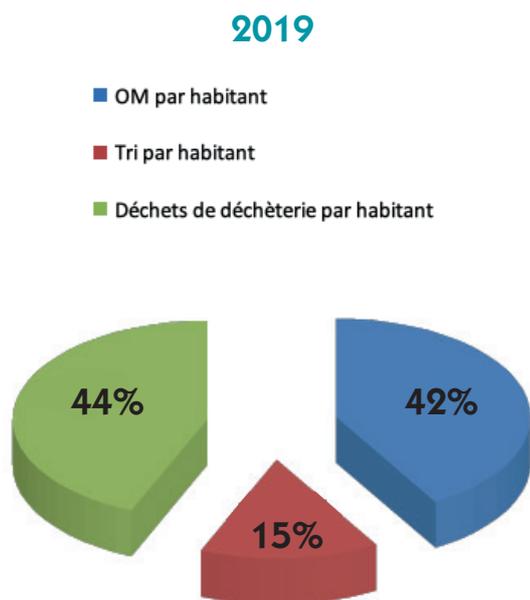
- **Les déchets verts :** broyés, une fois par an, puis transportés par TERRAGRI à Anglemont (compostage).
- **Les encombrants incinérables :** transportés par CITRAVAL et incinérés à l'usine FENIIX située à Rambervillers.
- **Le bois :** transporté par CITRAVAL et traité par EGGER à Rambervillers. Le bois est ensuite broyé et sert à la fabrication de panneaux.
- **Les cartons :** transport du caisson par CITRAVAL sur le site de LORVAL à Razimont.
- **La ferraille :** transportée par CITRAVAL et traitée par la société Derichebourg à Golbey.
- **Les gravats :** transportés par CITRAVAL jusqu'à la Héronnière à Nomexy.
- **Les huiles et batteries :** collectées et traitées par Grandidier à Réhaincourt.
- **Les DDS :** collectés et traités par CHIMIREC.
- **Les DEEE, ampoules et néons :** collectés par PAPREC à Jarménil.
- **Les piles :** collectées par GRANDIDIER et traitées par COREPIL.
- **Le mobilier :** transporté par VEOLIA jusqu'à une plateforme de massification au centre Triest à Thaon-les-Vosges. Les différentes matières valorisables sont ensuite acheminées vers d'autres centres de tri adaptés. Le dispositif est financé par Eco-Mobilier.
- **Le plâtre :** transporté par CITRAVAL et regroupé par la société CITRAVAL sur le site d'Est Environnement à Arches, il est ensuite traité chez RITLENG en Alsace, pour redevenir du plâtre.
- **Les textiles :** collectés par l'association de réinsertion REVAL'PREST, ils sont acheminés vers le centre de tri de Girmont (88).
- **Les huisseries :** transportées et regroupées par la société CITRAVAL sur le site d'Est Environnement à Arches, elles sont ensuite démantelées par Reval'Prest. Une fois les matières séparées, le verre est apporté chez GIREV à Châtenois, le bois à Golbey chez NORSKE SKOG, la ferraille est reprise par DERICHEBOURG à Golbey, et le PVC est apporté chez VEKA RECYCLAGE à Vendeuvre-sur-Barse dans l'Aube.
- **Les pneus :** collectés par ALPHA RECYCLAGE à Brevans.



CONCLUSION

CCMD : 13808 habitants

ANNÉE 2019	en tonnes	ANNÉE 2020	en tonnes
ordures ménagères	2781,19	ordures ménagères	2768,56
TOTAL OM	2781,19	TOTAL OM	2768,56
Kg OM par habitant	201,42	Kg OM par habitant	200,50
multimatériaux	513,52	multimatériaux	508,63
verre	485,92	verre	508,63
TOTAL TRI	999,44	TOTAL TRI	1017,26
kg tri par habitant	72,38	kg tri par habitant	73,67
kg OM + tri par habitant	273,80	kg OM + tri par habitant	274,18
gravats	487,3	gravats	438,2
déchets verts méthanisation	21,58	déchets verts méthanisation	0
déchets verts branchages	650	déchets verts branchages	650
ferraille	121,74	ferraille	119,06
encombrants incinérables	302,52	encombrants incinérables	274,82
encombrants enfouissables	27,78	encombrants enfouissables	36,34
meubles	394,78	meubles	412,6
bois	205,58	bois	191,46
plâtre	180,74	plâtre	154,78
huile moteur	6,66	huile moteur	4,68
huiles végétales	0,922	huiles végétales	1,15
cartons	161,52	cartons	191,46
huisseries	74,66	huisseries	82,83
papier	42,16	papier	16,49
déchets électriques (DEEE)	122,91	déchets électriques (DEEE)	123,36
déchets diffus spécifiques (DDS)	17,26	déchets diffus spécifiques (DDS)	18,29
batteries et piles	4,92	batteries et piles	4,34
textiles	103,49	textiles	99,47
TOTAL DECHETERIE	2926,52	TOTAL DECHETERIE	2819,33
kg déchets déchèterie par habitant	211,94	kg déchets déchèterie par habitant	204,18
pois de déchets total par habitant en 2019 en kg	485,74	pois de déchets total par habitant en 2019 en kg	478,36



Evolution par habitant entre 2019 et 2020

- 9.43 kg de déchets par habitant
- 0.92 kg d'ordures ménagères
- + 350 gr de recyclables secs hors verre
- 2.1 kg de verre
- 8 kg de déchets de déchèterie

→ A NOTER :

- **Des actions sont réalisées tout au long de l'année pour réduire la proportion de déchets et augmenter le tri de ceux-ci :**

Communication générale

- Journal du tri et de la prévention (1 à 2 par an).
- Consignes de tri orales et écrites.
- Utilisation des médias et réseaux (presse, site internet, page Facebook...).

Animations

- Animations tout public (stand, jeux, ateliers, démonstrations...).
- Sensibilisation auprès des scolaires (interventions, expositions, visites).

Eco-exemplarité

- Utilisation de matériaux réutilisables et/ou recyclables lors des animations (fabrication de jeux, de supports...).

Compostage: 2/3 de nos ordures ménagères sont composées de déchets fermentescibles (épluchures, restes de repas, aliments non-consommés, déchets verts...)

Partant de ce constat, la CCMD :

- Vend des composteurs individuels à ses usagers, à tarif préférentiel (40 pièces en 2020).
- Aide à la mise en place de composteurs de quartier (1^{er} en 2017, quartier du Murget à Mirecourt; 1^{er} en 2018, Jardins de « La vie ensemble » à Mirecourt, 1^{er} en 2020 à la déchèterie de Mirecourt.
- Aide à la mise en place du compostage dans les écoles demandeuses.
- Propose des animations tout public sur le compostage

Prévention

- Animations et ateliers de sensibilisation au réemploi d'objets du quotidien.
- Communication sur le tri, le réemploi et le recyclage des textiles.
- Animations tout public sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Sensibilisation sur le jardinage au

naturel (évite l'emploi de pesticides toxiques et générateurs d'emballages pollués).

- Distribution de «stop pub» à coller sur les boîtes aux lettres (évite 40kg de papier par an et par habitant).

Les professionnels sont acceptés en déchèterie sous réserve d'être munis de la carte SOVODEB et dans la mesure où la quantité de déchets ne dépasse pas les 3m³ par semaine (comme pour les particuliers).

Les collectes d'objets encombrants sont rationalisées depuis plusieurs années.



Communauté de Communes Mirecourt Dompaire
Siège social: 32 Rue du Général Leclerc - BP 161- 88503 MIRECOURT Cedex
03 29 37 88 01 www.ccmirecourtdompaire.fr
SIRET n° 200068369 00012 – NAF n° 8411Z